

Fait le: 2016-08-31

Valable jusqu'au: 2018-08-31

DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Désignation	Matériau	Réf. de l'art.
Couverts, assiettes (blanc)	PS	154861

Duni déclare que cet article répond aux exigences suivantes :

Règlement 10/2011/CE de l'UE et ses amendements Règlement 1935/2004/CE de l'UE Règlement 2023/2006/CE de l'UE

Duni AB a connaissance du nouveau règlement (UE) n° 10/2011 du 14 janvier 2011 de la Commission européenne sur les matériaux et objets en plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires. Duni AB travaille avec les fournisseurs concernés pour répondre aux exigences du règlement 10/2011 dans les délais prévus pour la transition.

- 1. Conformément aux règlements susmentionnés, la migration globale ne doit pas dépasser 10 mg/dm² ou 60 mg/kg.
- 2. À notre connaissance, le produit ne contient pas de monomères ou d'additifs soumis à des restrictions au titre du règlement 10/2011/CE.

Les tests de migration réalisés par un institut indépendant sur le matériau de l'article ont montré que dans les conditions de test suivantes, la migration globale (voir 1.) est nettement inférieure aux limites de migration indiquées par le règlement 10/2011.

D'après les tests de migration et la Déclaration de Conformité, les articles peuvent être utilisés en toute sécurité avec tous les types d'aliments, chauds jusqu'à 70 °C pendant deux heures.





jours à 70° C

Conditions des tests :

Migration globale Acide acétique 3 % 2 jours à 70° C

Éthanol à 50 % 2 heures à 70° C Isooctane 30 min à 40° C

Huile d'olive 2 heures à 70° C

Migration spécifique sur les métaux Acide acétique 3 % 2

Le rapport entre la zone de surface du contact alimentaire et le volume utilisé est de 6 dm²/kg

Aucune substance à double usage n'est présente dans le produit.

Le produit ne contient pas de barrière fonctionnelle.

Selon le document en notre possession, le taux d'amines aromatiques primaires est inférieur à 10 ppb.

Veuillez noter que Duni AB n'ajoute rien au produit.

Le présent document de conformité s'appuie sur :

- La documentation des fournisseurs
- Le test de migration globale
- La migration spécifique

Ce document a été émis par voie électronique et il est donc valable sans signature.